

DEC212358DR17

Décision portant fin de fonction de Mme Catherine CHARLES aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité l'UMR 6521 intitulée Chimie, Electrochimie Moléculaire et Chimie Analytique (CEMCA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC171587DR17 en date du 06/11/2017 nommant Mme Catherine CHARLES, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2017;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Catherine CHARLES, au sein de l'unité l'UMR6521 intitulée Chimie, Electrochimie Moléculaire et Chimie Analytique à compter du 31/12/2021.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Brest, le 18 janvier 2022

Le Directeur de l'Unité

Frédéric GLOAGUEN

